



## EPREUVES THEORIQUES

### BREVET COTIER

L'examen consiste en un questionnaire à choix multiple basé sur la règle suivante :

Une bonne réponse	: 2
Pas de réponse	: 0
Une mauvaise réponse	: -1

*Les questions sont réparties comme suit :*

Règlements et signalisation	: 10 questions
Bateau/manoeuvres	: 10 questions
Navigaton/milieu marin/météo/sécurité/divers	: 10 questions

Matériel autorisé : une calculette non programmable (calculette de GSM = INTERDITE !!!)

Matériel à apporter : stylo à bille NOIR.

Durée de l'épreuve : 1h30 maximum

Pourcentage requis pour réussir :

60% au total mais 50% dans chaque branche dont :

50% en règlement et signalisation	: NON DELIBERABLE
50% en manœuvre bateau	: DELIBERABLE
50% sécurité	: DELIBERABLE

### BREVET HAUTURIER

L'épreuve se passe en **deux temps** :

1. Epreuve du brevet côtier : (Durée : 1h30 maximum)

2. Epreuves spécifiques : (Durée : 2h30 maximum)

*A. Questionnaire à choix multiple* (10 questions, système de cotation identique à celui du brevet côtier).

*B. Exercices sur carte cotés par un examinateur*

L'exercice comporte les 4 problèmes suivants :

- Estimer la position – 25 points
- Déterminer la position par triangulation ou utilisation de l'abaque des hauteurs – 15 points
- Faire valoir la route dans les courants – 20 points
- Calculer une hauteur d'eau pour une heure déterminée ou calculer l'heure à laquelle on a une hauteur d'eau déterminée – 20 points

Matériel autorisé :

Une calculette non programmable (calculette de GSM = INTERDITE !!!)

Matériel nécessaire à apporter :

Règle de navigation, compas à pointe sèche, crayon, gomme, stylo à bille NOIR.

Matériel fourni par le centre d'examen (si nécessaire) :

Les données d'almanach des marées, une table de déviation, les abaques de marée.

Pourcentage requis pour réussir :

60% au total mais 50% pour chaque question.

## EPREUVES PRATIQUES

Epreuve pratique commune aux deux brevets de chef de bord côtier et hauturier

L'épreuve pratique comporte l'exécution des manœuvres suivantes au moteur :

- Effectuer les contrôles préalables à l'appareillage.
- Appareiller d'un quai, y revenir, accoster et s'y amarrer.
- Procéder à une prise de coffre ou de bouée. Préparer un mouillage.
- Effectuer un évitement sur place.
- Récupérer un homme à la mer.
- Prendre et tenir un cap au compas.
- Suivre un alignement par l'avant et par l'arrière.
- Simuler l'emploi d'une fusée et d'un extincteur.
- Situer trois éléments mécaniques importants comme par exemple : le coupe-batterie, la vanne de coque d'entrée d'eau de refroidissement, la courroie de l'alternateur, les bougies, etc.
- Matelotage : nœud plat, de chaise, en huit, de taquet, lover un cordage, tours morts deux demi clés renversées.

Ces manœuvres peuvent être exécutées sur des bateaux de plaisance à moteur fixe.

Expérience nautique spécifique au brevet de chef de bord hauturier

300 milles nautiques à parcourir en mer et 3 jours de navigation comme équipier en assurant les quarts sur le pont.

**NB :**

Le comité exécutif peut, sur base de documents probants, dispenser le candidat de présenter certaines épreuves ou de parcourir les 300 milles exigés.